

**DELIBERATION N° 169-26**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 11 mai 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

**Présents :**

ABERT Richard	ROSSI Angélique	PICAVEZ Sylvie	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	ANGULO Alexandre	FROMENT Thierry	BALME Eric
CROS Marlène	MEUNIER Carine	MIMRAM Benjamin	VIALANEIX Nicolas
KAITANDJIAN Patrick	LAMOURE Jérôme	SENAC Louis	GRAND Florence
BONNET Elodie	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
DELOR Gérard	BARI Nadine	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
MAUROY Claude	CIOT Xavier	JACOB Hervé	GAILLARD Hervé
BERTINI Luc	FAYARD Adeline	BATKO Richard	NEY Jean-Noël
FAURE Philippe	BUGNI Mathis	LOIRE Marie Noèle	CHALLON Valérie
BERTRAND Renaud	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	DAPPEL Christophe	RAVANAT Jean-Luc	FOGLIA Maxence
BATTISTEL Marie-Noëlle	NEGRO Julie	GARNIER Jean-Luc	GUIGNIER Jean-Marc

**Absents excusés représentés :** GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), TAVERNA Philippe (pouvoir à FOGLIA Maxence), LARCHER Cécile (pouvoir à SAURAT Coraline), VAN DUIJN Renaud (pouvoir à CHALLON Valérie).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	56
Nombre de pouvoirs :	05
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>61</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**OBJET : PISCINE TERRITORIALE AQUA MIRA : ADOPTION DE LA CHARTE DES ACTIVITES 2026/2027**

Le règlement intérieur de la piscine territoriale Aqua Mira a été adoptée par l'assemblée délibérante le 10 juillet 2025.

Une charte annuelle des activités est annexée au présent règlement et doit être réactualisée annuellement. Elle détaille les créneaux horaires, les activités proposées et les modalités de règlement.

Ces documents sont portés à la connaissance des usagers par voie d'affichage au sein de l'établissement.

Le projet de charte des activités, saison 2026/2027, est annexée à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** la charte annuelle telle-que présentée en annexe ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 19 mai 2026

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,  
Sylvie PICA VEZ**

